

**NOTES POUR L'ALLOCUTION DE
M. PIERRE MOREAU
ADJOINT PARLEMENTAIRE DU
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES**

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

21 MAI 2004

Monsieur le président du Conseil interprofessionnel du Québec,
Monsieur le président de l'Office des professions du Québec,
Madame et messieurs les anciens ministres responsables,
Messieurs les anciens présidents de l'Office des professions du Québec,
Mesdames, messieurs,

Le ministre Jacques P. Dupuis aurait voulu être là, lui-même mais m'a demandé de vous préciser qu'il a hâte, lui aussi de vous voir, certain que les circonstances se présenteront bientôt.

À peine nommé, il a en effet pris la mesure des charges multiples qui lui échoient. Je vous ferai pas la liste des responsabilités que le gouvernement a données à M^e Dupuis ; disons que ce rôle très important donne à l'adjoint parlementaire l'occasion d'aider le titulaire plus qu'à l'ordinaire. Ainsi, le ministre m'a demandé de m'investir de façon substantielle dans plusieurs dossiers, notamment le très important dossier des lois professionnelles.

Je dois dire que j'étais préparé à cette mission car, déjà adjoint parlementaire du prédécesseur de M^e Dupuis, j'ai pris connaissance de plusieurs volets de ce programme. Cela m'a d'ailleurs donné l'occasion de rencontrer plusieurs d'entre-vous ; nous ne sommes donc ni vous ni moi en terrain étranger. Ainsi, je suis heureux de vous voir... ou de vous revoir.

Entre-temps, je puis vous dire que c'est plus en acteur du dossier qu'en simple porte-parole que j'ai le plaisir de m'adresser à vous.

Si j'osais, je vous dirais qu'apparemment les fonctions d'adjoint parlementaire sont plus stables que celles de ministre...

S'agissant de manière plus générale de la constance nécessaire à la bonne marche du système, je sais que les changements de gouvernement et de ministres ont pu faire craindre que la progression des dossiers en serait ralentie. Je tiens à vous livrer à ce sujet un constat rassurant. Ce qui nous a frappés en prenant connaissance de ce dossier, c'est que l'existence même d'organismes déconcentrés comme l'Office ou décentralisés comme les ordres ou le Conseil interprofessionnel, a fait que le système a peu ressenti les effets de ces changements successifs. L'action, plus largement située à ces niveaux, était déjà lancée et a donc pu se poursuivre dans l'intervalle.

Je salue au passage le dynamisme et la présence d'esprit de ceux et celles qui, au sein du système, ont su limiter les effets de transition qui accompagnent d'ordinaire les changements de garde.

La vie politique, nous enseigne que l'intérêt public, l'action au service des gens est la zone de vérité où l'on a des chances d'être utile et compris. Cela étant dit, vous savez aussi que la politique ne nous propose pas que des circonstances consensuelles ou harmonieuses. En fait, c'est l'art du possible.

Rassurez-vous : étant le troisième ou quatrième orateur, je conçois que le temps n'est pas aux grands exposés. D'ailleurs, plutôt que de vous servir une série d'annonces ou de promesses prématurées, je vous invite à nous suivre dans les actes que nous poserons. En effet, et M. Dupuis me l'a dit encore hier, nous agissons concrètement, le plus souvent possible dans le sens de ce qui est déjà engagé. Il n'est pas question pour nous de demander au train de s'arrêter pour nous donner le temps d'assimiler tout ce que vous savez déjà : avec l'aide précieuse du président et de la vice-présidente de l'Office, le ministre est monté en marche.

Il n'est pas d'usage pour un ministre d'indiquer dans le détail les mesures correctrices ou novatrices qu'il souhaite. Souvenons-nous simplement que notre responsabilité est de garantir la meilleure protection, la meilleure justice possible, pour assurer la confiance du public.

Le besoin de protéger le public est pour l'État le motif essentiel de son intervention. Mais les professions peuvent avoir également des besoins d'encadrement de leurs activités qui, sans aller à l'encontre de cet objectif, concernent leur propre nécessité de répondre à une conjoncture ou à un environnement changeants. Nous pensons, comme Saint-Exupéry que notre devoir comme dirigeants est sinon de prévoir l'avenir, à tout le moins de le permettre.

Nous serons à votre écoute, surtout lorsqu'il sera sérieusement question d'adaptation aux réalités contemporaines. Nous savons que notre société est de façon croissante sollicitée par une série de changements auxquels il nous faut impérativement répondre. Charles Darwin disait en substance que seuls survivront, non pas les plus forts, non pas les plus intelligents, mais essentiellement ceux qui sauront s'adapter. Et cela concerne l'ensemble des aspects de ce que nous vivons, chacun selon son mandat, chacun selon son point de vue. Il faut néanmoins bien mesurer l'importance ou l'opportunité des besoins dont vous saisirez l'Office et le gouvernement.

Par ailleurs, le contexte juridique qui est celui du dossier justice ne doit pas vous faire craindre une vision qui se limiterait aux aspects légalistes de vos réalités. Même si l'action de l'État prend, par la force des choses, la forme de lois et de règlements, la réalité ne commence pas par un article de loi et ne se termine pas par un jugement. Un travail essentiel d'analyse et d'opérationnalisation se fait en amont et en aval de la loi. Il doit se faire en tenant en compte les réalités socio-économiques de chaque secteur d'activité.

M. Dupuis, tout comme moi, est une personne d'écoute et de dialogue. Nous atteindrons nos objectifs si notre action est fondée sur une vision précise et globale, sur des projets bien réfléchis et surtout, sur des consensus soigneusement mûris. Ces consensus, le ministre l'a dit en commission parlementaire, nécessitent que l'on réussisse à s'élever au-dessus des intérêts personnels pour être capables de travailler ensemble dans l'intérêt public.

Vous ne vous attendez certainement pas à ce que nous évoquions ce midi de façon précise et détaillée l'ensemble des dossiers qui vous préoccupent. J'en effleurerai simplement quelques-uns. Nous aurons des occasions plus studieuses d'en débattre.

Puisque le sujet a été éloquemment évoqué il y a quelques instants, commençons par le destin des projets concernant l'allègement de la réglementation et de son processus d'une part, et l'amélioration du rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline d'autre part. Des comités ont bien travaillé ; leurs rapports ont permis, pour résumer, l'élaboration d'un avant-projet de mise à jour du *Code des professions*, au moins dans ce domaine.

Nous ne retarderons pas le progrès. Le ministre m'a indiqué qu'il s'attacherait néanmoins à prendre connaissance de ce qui a été accompli jusqu'ici, avant que d'autres étapes importantes soient franchies. Il tient à ce que le reste de la démarche se fasse dans un esprit de transparence et de dialogue avec tous les intéressés et à ce qu'ils soient associés à un processus de consultation élargie.

Vous pouvez être assurés de notre détermination quant à l'objectif général. D'ailleurs, vous vous souviendrez que nous avons toujours été au rendez-vous chaque fois qu'il s'est agi de faire avancer de façon créative le système professionnel. Alors que nous soulignons les 30 ans de cet ensemble, vous vous rappellerez en effet que parmi les grandes étapes, sa création en 1973 - 1974, puis sa mise à jour

en 1994 se sont faites sous le gouvernement du Parti libéral. Notre intérêt ne se démentira pas pour la prochaine mise à niveau du système professionnel.

Pendant la période d'appropriation des réalités qui nous sont maintenant communes, nous ferons avancer tout ce qui peut avancer. Nous le ferons avec prudence et avec méthode, conscients également de ce qui constitue à l'occasion, une urgence.

Comme vous le signalait ce matin le président de l'Office, il faut distinguer soigneusement urgence et action à la pièce. Nous continuerons en effet de privilégier, autant que possible, des actions d'ensemble et cohérentes.

Le projet de loi 41 déposé ce printemps (voilà un bel exemple de mesure plus urgente) permettra aux ordres d'agir avec plus de rapidité pour encadrer ou écarter de la pratique notamment certains professionnels dont l'état de santé est incompatible avec l'exercice de leur profession. Nous avons trouvé des mesures équilibrées qui permettent aux ordres d'agir selon l'urgence, tout en gardant aux professionnels la possibilité de faire valoir leurs droits. Nous sommes au stade de l'adoption de principe et bientôt à l'examen détaillé des dispositions de ce projet de loi.

Les attentes sont grandes aussi quant au suivi du projet de loi 90. C'est un processus qui est loin d'être simple. Le milieu touché par cette mise à jour est complexe et varié. Chacun avance, explore et

s'approprier les nouveaux cadres de pratique. Grâce à la bonne volonté de toutes et tous et à l'accompagnement de l'Office, nous comprendrons que la mise en oeuvre de cette nouvelle articulation des professions de la santé se déroule bien.

Nous comprenons par ailleurs vos préoccupations quant à la concrétisation des travaux déjà accomplis dans le cadre de ce qu'on appelle le rapport Bernier II. Notamment, vous savez que l'intégration des services en santé mentale est une priorité de notre gouvernement. Les travaux déjà engagés grâce à l'Office et aux milieux concernés sont donc en pleine concordance avec cette priorité de l'État.

Nous sommes pleinement rassurés par ce que nous entendons. Non seulement la création d'un groupe d'experts soigneusement composé, mais aussi le souci qu'a eu l'Office de veiller à son arrimage avec le comité complémentaire existant au Ministère de la santé et des services sociaux sur ce même sujet. Je note en effet que le docteur Jean-Bernard Trudeau préside le comité de l'Office, en même temps qu'il est membre de celui du Ministère de la santé.

On nous indique que les travaux ont bien démarré. Il faut non seulement revoir les champs d'activité, mais aussi être en lien avec les objectifs du ministre de la santé concernant l'accessibilité et l'intégration des services en santé mentale. Je suis confiant de voir ce groupe produire des conclusions à la hauteur du défi que ces questions posent à notre société.

Il convient, à ce sujet comme dans d'autres, que cet effort ne se limite pas à trancher des débats interprofessionnels. Il doit provoquer une convergence de l'ensemble des professions concernées vers des objectifs et des actions intégrées en vue de donner des services utiles et sûrs à notre population.

Nous avons perçu également une attente importante pour la concrétisation de l'encadrement de l'exercice en société par actions. Nous comprenons que ce dossier avance rondement.

Il est heureux que reprennent les travaux pour la mise à jour de la Loi sur les ingénieurs. Présidé par un ingénieur, de surcroît ancien président du Conseil interprofessionnel, ce comité, d'après ce que l'on nous a dit, aborde de façon large et prometteuse, une réalité complexe. Nous voyons que l'Office a pris soin de donner à l'entreprise l'envergure qui convenait, reflétant jusque dans la composition du comité la pluralité contemporaine de ce domaine.

Dans un autre ordre d'idées, le secteur buccodentaire attend depuis longtemps la conjoncture favorable à une révision. On sait qu'il y a, là aussi, nécessité de mettre à jour les champs d'activité, mais aussi de raviver un esprit de collaboration permettant de s'adapter à la réalité contemporaine.

Comme le disait le ministre en Commission parlementaire des institutions le 5 mai dernier, les enjeux dans ce secteur sont

multiples. Au-delà même de la nécessaire adaptation des règles dans ce domaine, nous savons que le contexte économique n'est pas facile. C'est bien parce que la conjoncture est à la fois complexe, délicate, peut-être même difficile, que nous souhaitons voir l'ensemble des intervenants faire preuve de la plus grande ouverture possible.

Cela étant admis, nous voulons croire que, dans quelque domaine que ce soit, des professionnels sont capables de se parler, de surmonter leurs divergences et de se dire les vraies choses, pour aboutir à des solutions créatives. On peut convenir, au départ, qu'on n'est pas d'accord, mais il faut aller plus loin. Nous notons avec intérêt qu'une telle volonté apparaît actuellement dans le domaine comptable.

Réitérons l'espoir de voir les uns et les autres s'asseoir à la table d'un véritable dialogue où on pourra aboutir aux meilleurs compromis possible. Je reprends l'esprit de ce qu'exprimait le ministre en commission parlementaire : il y a une différence entre compromis et compromission. Nous croyons que la sagesse ne consiste pas toujours à faire prévaloir notre raison jusqu'au bout, mais le dit Fénelon de savoir perdre à propos.

Je suis conscient qu'il y a également une attente importante dans le domaine occulovisuel et dans les autres secteurs d'activité abordés dans le Rapport Bernier II en vue de moderniser les champs de

pratique concernés. Vous pouvez être assurés que vos préoccupations seront prises en compte.

Que ce soit dans l'un ou dans l'autre des projets que nous venons d'évoquer à la volée, nous sommes heureux de voir à nouveau se dessiner les conditions d'une véritable collaboration interprofessionnelle. De toute évidence, je constate que l'Office des professions a déjà su mettre la table pour que, dans ces domaines importants, les milieux concernés aient l'occasion de s'entendre sur l'essentiel. Il s'agit non seulement de mettre à jour les conditions d'exercice de chacune de ces professions, mais aussi de recréer dans chacun des secteurs, l'esprit de collaboration interprofessionnelle qui a si bien pavé la voie au législateur dans le cadre du projet de loi 90.

Pour insister encore une fois sur cet aspect, je vous invite à y voir le fait que le monde politique sait reconnaître les occasions où les gens sont capables de convenir d'eux-mêmes de ce qui est important, malgré leurs divergences inhérentes de vision ou d'intérêts. Cet esprit de collaboration est le seul moyen d'atteindre des consensus compréhensibles par tous. C'est d'ailleurs le pari qu'a toujours prôné et gagné le juge Jules Deschênes, jadis président de votre Conseil.

Il est important que l'Office maintienne son effort et qu'il favorise l'avancement de l'ensemble de ces travaux. Nous demandons à tous et à toutes de lui prêter leur collaboration dans ces démarches, dont on sait qu'elles peuvent être délicates.

Encore une fois, même si, comme le dit Pascal, : « *Il n'est pas certain que tout soit certain* », vous pouvez croire en notre détermination de faire avancer tout ce qui peut aboutir. M^e Lemoyne nous tiendra étroitement informés de la progression de ces projets. Il termine sa première tournée de rencontres avec chacun et chacune de vous et élaborera rapidement un plan d'action à partir de ce qu'il aura observé ou convenu avec vous. Même s'il a plusieurs tours d'avance, nous nous rejoindrons à cette étape ; ce sera l'occasion de faire connaître les orientations et les priorités pour les prochaines phases de développement des grands dossiers.

Arrêtons-là cette liste de projets dont nous reparlerons de toute façon, pour prendre le temps de vous dire notre appréciation pour les acteurs et les actrices de ses projets. Nous remarquons avec grand intérêt la collaboration du Conseil interprofessionnel, de l'Office des professions et des ordres ici représentés.

Le Conseil interprofessionnel nous montre qu'il sait réunir les ordres sur des objectifs utiles. Il est ce forum où s'expriment et se forment les opinions, commentaires ou tendances qui sont pour le gouvernement, des éclairages essentiels, des échos indispensables. Je comprends que le Conseil joue concrètement aussi un rôle dans la formation des responsables des ordres, qu'il s'est intéressé de près aux doubles appellations dans le secteur public, à la couverture d'assurance-responsabilité des professionnels et à bien d'autres choses encore.

Comment ne pas souligner au passage l'importance des travaux amorcés par le Conseil interprofessionnel, avec la collaboration de plusieurs d'entre vous, sur l'intégration des professionnels venant de l'extérieur. Nous savons tous que Mme Courchesne s'est investie dans cette problématique ; elle nous a rencontrés récemment à ce sujet.

Le ministre me disait encore récemment être convaincu de l'importance de bien accueillir dans nos professions les nouveaux arrivants. Il est d'ailleurs très heureux de voir que l'Office et le Conseil interprofessionnel adhèrent à cette nécessité.

Vous savez, dans son comté, à part l'étude de M^e Dutrisac, il y a aussi 140 nationalités d'origine représentées.

Faisons attention à l'image, à la perception de fermeture que donnent les difficultés liées aux processus d'admission d'immigrants souvent très instruits. Vous pouvez être sûr que nous suivrons de près vos efforts en ce sens.

Au nom du ministre, j'invite le Conseil, l'Office et les ordres à poursuivre leurs actions respectives. Votre collaboration traditionnelle est l'une des conditions premières du succès.

En terminant rassurez-vous, quelques mots pour rappeler que notre gouvernement s'est engagé à constituer les enseignants en ordre

professionnel. Il s'agit d'un projet qui avance. Nous le menons sérieusement. M. Dupuis est à cet égard en complète harmonie avec son collègue de l'Éducation, comme avec l'ensemble de ses collègues du Conseil des ministres. Il n'a pas hésité à le rappeler dans les premiers jours de son entrée en fonctions.

Cette démarche est importante ; elle a été publicisée et fait partie du programme de notre gouvernement. Il n'y aura toutefois pas de projet déposé ce printemps. La chose doit être menée avec précision et le ministre de l'Éducation, qui est le ministre sectoriel directement visé par le champ d'activité de ce projet, a indiqué qu'il visait l'automne. Vous serez informés du cheminement de ce projet, qui suivra, par la suite, les étapes de transparence démocratique qui conviennent.

Disons pour conclure sur ce sujet qu'il s'agit d'un projet annoncé, promis et qu'il est dans le droit fil des valeurs sur lesquelles nous avons été élus l'an dernier.

Je vous avais promis d'être bref. Vous savez, ce qui est à redouter quand on livre un discours n'est pas de voir un auditeur regarder sa montre ; c'est de le voir la secouer en pensant qu'elle est arrêtée. Voilà donc le moment de tenir ma promesse.

Je terminerai en m'associant et en associant le ministre aux hommages qui ont été rendus à l'instant à monsieur Richard Gagnon, récipiendaire du Prix du Conseil interprofessionnel, qui a brillamment contribué à l'évolution de notre système aujourd'hui trentenaire.

Nous n'avons pas eu l'occasion de nous connaître, mais je dois dire monsieur Gagnon que j'ai été impressionné par ce qu'on dit à votre propos. Compétent, calme, d'une extrême courtoisie, pragmatique et discret.

Devant cette rumeur pratiquement unanime, je suis honoré de faire votre connaissance. De plus, votre carrière parle pour vous et la distinction qui vous est remise aujourd'hui avec tant de ferveur vous érige en modèle. Votre réputation me rappelle l'invitation que Gandhi nous faisant lorsqu'il nous disait : « Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde. »

Votre action au sein du système professionnel a été décrite comme un remarquable exercice au cours duquel vous avez réussi à faire briller deux professions à la fois : la vôtre, puisque vous êtes administrateur agréé, et celle dont le ministre est le Notaire général. En écoutant votre allocution si mesurée tout à l'heure, je repensais à ce philosophe qui nous disait que la modestie est le seul éclat qu'il soit permis d'ajouter à la gloire.

D'ici quelques années, puisque vous êtes encore jeune, un autre cénacle encore vous accueillera sans doute en disant, comme l'Académie en accueillant Molière : « *Rien ne manque à sa gloire ; il manquait à la nôtre.* »

J'ai entendu, croyez le bien, votre message clair et courtois quant aux projets qui vous tiennent à coeur. Vous avez su avec délicatesse profiter de votre tribune pour me livrer là un message auquel j'accorde beaucoup de crédibilité. J'en ferai part dès aujourd'hui à M^e Dupuis.

Pour terminer, rappelons-nous que, dans un monde marqué par l'autogestion, l'apport de chacun est indispensable. Et comme à l'auberge espagnole, nous y trouverons ce que nous y aurons apporté ensemble, au bénéfice du public.

Merci de votre attention.